

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL  
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

---

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

**Date de convocation : 08/09/2023.**

**PRÉSENTS** : THOMAS Bernard, DE ROOIJ Alexandra, LECLERC Georges, MICHON Isabelle, RICHARD Isabelle, RICHIN Jean-Louis, LEGOUEIX Jean-Baptiste.

**ABSENT EXCUSÉ** : BOUYON Daniel, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, MANDON Laetitia.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Alexandra DE ROOIJ a été désignée secrétaire de séance.

*Rappel de l'ordre du jour :*

- Arrêté du Procès-verbal de la séance du 8 août 2023
  - Circuit de la collecte des ordures ménagères
  - Travaux à prévoir pour 2024
  - Mise en place des numéros d'adressage
  - Admission en non valeurs des créances irrécouvrables
  - Questions diverses
- 

Le Procès-Verbal de la séance du 8 août 2023 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

**Circuit de la collecte des ordures ménagères**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le courrier du SMCTOM visant à mettre en place une nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères.

Les bacs marrons seraient au même endroit que les bacs jaunes.

Le courrier de SMCTOM précise que dans la mesure du raisonnable, il pourrait ajouter des points supplémentaires de collecte.

Le conseil municipal a passé en revue tous les villages et défini les points où seront déposés les containers.

Le bourg : 3 emplacements

Teissonnières : 1

Le Souchal : 1 Le hameau est quand même assez éloigné du point de collecte de Teissonnières

Châtaignier : 1

Fayat : 1

Ribieras : 1

Coussat : 4

Chez Gaillot : 1

La Lignière : 1 Le camion pourrait faire un circuit monter dans Coussat passer chez Gaillot et revenir par la Lignière ça éviterait de faire demi-tour à la route de fédé

Trabatergue : 1

Glufareix : 1 L'emplacement actuel des bacs au niveau de la route de St Merd est très dangereux pas de visibilité venant de Trabatergue les engins agricoles les grosses remorques n'arrivent pas à tourner si on met plusieurs bacs à cet endroit.

Il serait plus logique d'aller jusqu'au village de Glufareix où il est facile de faire demi-tour.

Un emplacement serait prévu à Barmontel Ou à la Gagnerie pour desservir les maisons isolées du village de Barmontel et de la Gagnerie

La Nérie : 1

Laveix : 1

Angoilas : 2

Cressensat : 2

Chassignol : 2  
Les Aymards : 2  
Montely : 1

### **Délibération n°55 : Travaux à prévoir pour 2024**

Il est proposé d'étudier la restauration du patrimoine suivant :

- Le lavoir de la Lignière
- Le lavoir de Trabatergue
- Le bac aux Aymards
- Le bac de la Nèrie
- Les croix de Chantagris, Laveix ...
- Le Puits de chez Gaillot
- L'aménagement du rocher des trois tourtes
- Création de sentiers de randonnée scientifique découverte et sentier d'orientation
- Il est aussi envisagé l'entourage des poubelles des containers quand l'emplacement sera réellement déterminé

### **Mise en place des numéros d'adressage**

Le conseil municipal a décidé de distribuer les numéros chacun dans son quartier en même temps que le certificat d'adressage.

### **Délibération n°56 : Admission en non valeurs des créances irrécouvrables**

Vu l'état d'admission en non-valeurs présenté par le comptable de Riom, n°6094050012 au budget assainissement et 6097290012 au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur :
  - Le montant de 3.85 € au budget assainissement (pièce n°6094050012)
  - Le montant de 11.59 € au budget principal (pièce n°6097290012)
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses -article 6541 – au budget de l'exercice en cours du service assainissement et communal.

### **Délibération n°57 : Avenant à la convention de transport scolaire avec la Région Auvergne Rhône-Alpes**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant concernant la modification de la formule de l'indice de révision du terme kilométrique.

### **Questions diverses :**

Le conseil municipal a décidé de modifier le plan de financement de restauration de la maison de Cressensat en intégrant le fond de concours de la communauté de communes.

Cimetière : M. le Maire fait part au Conseil Municipal du problème posé par les résineux qui entourent le jardin du souvenir. Il est décidé de supprimer ces arbres ou arbustes qui risquent de détériorer les caves urnes de chaque côté ; De plus il ne reste pas assez de place pour installer la concession numéro 204.

Maison de Cressensat : Afin de limiter les risques de détérioration par un rotofil à l'endroit où le terrain est plus haut que l'isolation, il a été décidé de faire une petite marche en béton tout le long de ces 30 m qui sont enterrés.

Suite la mise en place des panneaux de signalisation, il s'avère nécessaire de commander d'autres panneaux pour préciser cette signalisation.

Il a été évoqué aussi le fait de nettoyer le château d'eau début novembre si les conditions météo le permettent.

Pour la prochaine reunion, Isabelle Michon preparera la liste des plus de 70 ans pour le repas et les colis de Noël.